

BIENVENUE A NEUCHATEL

***Quelques pistes
pour faciliter
vos démarches
administratives***

Renseignements utiles

Contrôle des habitants

1, rue de l'Hôtel-de-Ville
2001 Neuchâtel

☎ 032 / 717 72 20

☎ 032 / 717 72 30

Fax 032 / 717 72 29

www.neuchatelville.ch/controle-habitants

✉ controledeshabitants.neuchatel@ne.ch

Horaire d'ouverture des guichets

Du lundi au mercredi

De 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

Jeudi

De 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00

Vendredi

De 09 h 00 à 16 h 00 « non stop »

Notes

Table des matières

	<u>Page</u>
<u>Vous êtes de nationalité suisse</u>	
Arrivée à Neuchâtel	5
Changement de domicile	6
Changement d'état civil	7
Départ de Neuchâtel	8
Demande de pièces d'identité	9/10
<u>Vous êtes de nationalité étrangère</u>	
Arrivée à Neuchâtel	11/16
Changement de domicile	17
Changement d'état civil	18
Renouvellement du permis de séjour	19/21
Changement d'employeur	22
Départ de Neuchâtel	23/24

VOUS ETES DE NATIONALITE SUISSE

ARRIVEE A NEUCHATEL

DELAJ LEGAL POUR DEPOSER VOS PAPIERS : 14 JOURS

Vous devez nous fournir les documents suivants :

☞ **Acte d'origine pour chaque membre de la famille**

Pour les étudiants

Vous devez nous fournir les documents suivants :

☞ **Déclaration de domicile établie par votre commune de domicile principal**

Nous vous remettrons :

☞ **une attestation de domicile ou**

☞ **une attestation de séjour**

Lorsque vous êtes locataire d'un compteur d'électricité ou de gaz, VITEOS doit également en être informé.

(4, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel)

Lorsque vous êtes propriétaire d'un véhicule, nous vous prions de vous annoncer au Service cantonal des automobiles et de la navigation.

(65, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel)

VOUS ETES DE NATIONALITE SUISSE

CHANGEMENT DE DOMICILE (si vous habitez déjà Neuchâtel)

**DELAÏ LEGAL POUR ACCOMPLIR VOS FORMALITES DE CHANGEMENT DE DOMICILE :
14 JOURS**

Vous devez nous fournir les documents suivants :

- ☞ **vosre attestation de domicile ou**
- ☞ **vosre attestation de séjour**

Nous vous remettrons :

- ☞ **une nouvelle attestation de domicile ou**
- ☞ **une nouvelle attestation de séjour**

Lorsque vous êtes locataire d'un compteur d'électricité ou de gaz, VITEOS doit également en être informé.

(4, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel)

Lorsque vous êtes propriétaire d'un véhicule, nous vous prions de vous annoncer au Service cantonal des automobiles et de la navigation.

(65, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel)

VOUS ETES DE NATIONALITE SUISSE

CHANGEMENT D'ETAT CIVIL

Vous devez nous annoncer immédiatement les changements d'état civil ci-après, intervenus dans votre famille

👉 Naissance

👉 Mariage

👉 Séparation

👉 Divorce

👉 Décès

Vous devez nous fournir les documents suivants :

- 👉 **vosre attestation de domicile**
- 👉 **un acte officiel d'état civil si l'événement est survenu à l'étranger**
- 👉 **un nouvel acte d'origine en cas de mariage, de divorce ou de naissance**

Nous vous remettrons :

- 👉 **une nouvelle attestation de domicile**

VOUS ETES DE NATIONALITE SUISSE

DEPART DE NEUCHATEL

Départ dans le canton ou dans un autre canton

Vous devez nous fournir le document suivant :

- ☞ **vosre attestation de domicile ou**
- ☞ **vosre pièce d'identité**

Nous vous remettrons :

- ☞ **vosre acte d'origine**

Départ à l'étranger

Approchez-vous du Contrôle des habitants, muni de votre attestation de domicile ou de votre pièce d'identité

Nous vous remettrons :

- ☞ Une **fiche de départ** avec laquelle vous devrez vous présenter à

- ☞ **Office de taxation**
(1, rue du Musée, Neuchâtel)
- ☞ **Office de perception**
(1, rue du Musée, Neuchâtel)
- ☞ **puis Contrôle des habitants**
Pour l'enregistrement de votre départ

Nous vous remettrons :

- ☞ **vosre acte d'origine**

Lorsque vous êtes locataire d'un compteur d'électricité ou de gaz, VITEOS doit également en être informé.

(4, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel)

Lorsque vous êtes propriétaire d'un véhicule, nous vous prions de vous annoncer au Service cantonal des automobiles et de la navigation.

(65, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel)

VOUS ETES DE NATIONALITE SUISSE

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

Délai légal pour l'obtention d'une carte d'identité :
15 jours ouvrables, soit 3 semaines

IMPORTANT

Toute personne désirant obtenir une carte d'identité doit se présenter **personnellement** auprès de sa **commune de domicile**.
Les personnes mineures ou sous tutelle doivent être **obligatoirement** accompagnées du représentant légal ou du tuteur.

Veillez vous présenter à nos bureaux en possession de

- ☞ **une photo récente format passeport**
(35 mm x 45 mm), conforme au tableau d'exemples
- ☞ **L'ancienne carte d'identité**
En cas de vol ou perte, se munir d'une attestation de perte/vol de la Police (Fbg de l'Hôpital 6)
- ☞ **Votre attestation de domicile**

Dispositions spéciales pour les enfants

- ① Le représentant légal de l'enfant mineur doit présenter une pièce d'identité
- ① Il doit pouvoir fournir la preuve qu'il détient l'autorité parentale (convention de divorce, décision de l'Autorité tutélaire)

VOUS ETES DE NATIONALITE SUISSE

DEMANDE DE PASSEPORT

A partir du 2 mars 2010, les passeports suisses sont délivrés exclusivement par le centre cantonal des passeports, à l'adresse suivante et sur rendez-vous :

**Office de la population
Secteur documents d'identité
Tivoli 22
2000 Neuchâtel
032 / 889 0 889**

VOUS ETES DE NATIONALITE ETRANGERE

ARRIVEE A NEUCHATEL de l'étranger

Membres UE/AELE (Européens)

DELAI LEGAL POUR DEPOSER VOS PAPIERS : 14 JOURS

ARRIVEE DE L'ETRANGER avec activité lucrative

Séjour de plus de 4 mois

Vous devez nous présenter les documents suivants :

- ☞ **passport ou carte d'identité**
- ☞ **2 photographies récentes** (35 mm x 45 mm)
(noir-blanc ou couleur et de face)
- ☞ **assurance d'autorisation de séjour**
- ☞ **ou garantie de retour**
- ☞ **ou contrat de travail**

Séjour de moins de 4 mois par année civile

Pas d'inscription dans la commune ; aucun permis de séjour n'est établi par le Service des migrations.

Jusqu'à 3 mois l'employeur doit simplement vous annoncer par le biais d'un formulaire (procédure d'annonce) disponible sur le site www.bfm.admin.ch (Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration) ou auprès du Service des Migrations, Section main-d'œuvre (SEMO), rue de Tivoli 28, 2000 Neuchâtel

Jusqu'à 4 mois, votre demande doit être faite auprès du Service des migrations, Tivoli 28, 2000 Neuchâtel.

Vous obtiendrez une Assurance d'Autorisation de Séjour (AAS) valable comme « autorisation de séjour »

VOUS ETES DE NATIONALITE ETRANGERE

ARRIVEE A NEUCHATEL de l'étranger

Membres UE/AELE (Européens)

DELAI LEGAL POUR DEPOSER VOS PAPIERS : 14 JOURS

Regroupement familial pour Européens

Vous devez nous présenter les documents suivants :

- 👉 **passport ou carte d'identité**
- 👉 **2 photographies récentes** (35 mm x 45 mm)
(noir-blanc ou couleur et de face)
- 👉 **permis de séjour du conjoint**
- 👉 **acte de mariage ou livret de famille**
- 👉 **acte de naissance pour les enfants**

Etudiants européens

Vous devez nous présenter les documents suivants :

- 👉 **passport ou carte d'identité**
- 👉 **2 photographies récentes** (35 mm x 45 mm)
(noir-blanc ou couleur et de face)
- 👉 **attestation de l'école**
- 👉 **garanties financières**

Lorsque vous êtes locataire d'un compteur d'électricité ou de gaz, VITEOS doit également en être informé.

(4, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel)

Lorsque vous êtes propriétaire d'un véhicule, nous vous prions de vous annoncer au Service cantonal des automobiles et de la navigation.

(65, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel)

VOUS ETES DE NATIONALITE ETRANGERE

ARRIVEE A NEUCHATEL de l'étranger

Etats tiers (autres pays)

DELAI LEGAL POUR DEPOSER VOS PAPIERS : 14 JOURS

ARRIVEE DE L'ETRANGER avec activité lucrative

Séjour de plus de 4 mois

Vous devez vous présenter personnellement avec les documents suivants :

- ☞ **passeport**
- ☞ **assurance d'autorisation de séjour**
- ☞ **ou garantie de retour**

Séjour de moins de 4 mois par année civile

Pas d'inscription dans la commune ; aucun permis de séjour n'est établi par le Service des migrations.

Vous obtenez du service des migrations une assurance d'autorisation de séjour (AAS) valable comme « autorisation de séjour ».

VOUS ETES DE NATIONALITE ETRANGERE

ARRIVEE A NEUCHATEL de l'étranger

Etats tiers (autres pays)

DELAI LEGAL POUR DEPOSER VOS PAPIERS : 14 JOURS

Regroupement familial

Vous devez vous présenter personnellement avec les documents suivants :

- ☞ **passport**
- ☞ **assurance d'autorisation de séjour**
- ☞ **acte mariage ou livret de famille**
- ☞ **permis de séjour du conjoint**
- ☞ **acte de naissance pour les enfants**

Etudiants

Vous devez vous présenter personnellement avec les documents suivants :

- ☞ **passport**
- ☞ **attestation de l'école**
- ☞ **garanties financières**

VOUS ETES DE NATIONALITE ETRANGERE





ARRIVEE A NEUCHATEL d'un autre canton




DELAI LEGAL POUR DEPOSER VOS PAPIERS : 14 JOURS

 **Vous devez impérativement annoncer votre départ
auprès de votre ancienne commune**

ARRIVEE D'UN AUTRE CANTON

Vous devez vous présenter avec les documents suivants:

-  **Européens : passeport ou carte d'identité**
-  **permis de séjour**
-  **avis de départ de votre ancienne commune**
-  **1 photographie récente**

-  **Etats tiers : passeport**
-  **permis de séjour ou carte de séjour**
-  **avis de départ de votre ancienne commune**

Etudiants

En plus des documents ci-dessus, vous devez nous apporter

-  **attestation de l'école**
-  **garanties financières**

VOUS ETES DE NATIONALITE ETRANGERE

ARRIVEE A NEUCHATEL d'une autre commune

DELAI LEGAL POUR DEPOSER VOS PAPIERS : 14 JOURS

 **Vous devez impérativement annoncer votre départ
auprès de votre ancienne commune**

ARRIVEE D'UNE AUTRE COMMUNE DU CANTON

Vous devez vous présenter avec les documents suivants :

- ☞ **Européens : passeport ou carte d'identité**
- ☞ **Permis de séjour**

- ☞ **Etats tiers : passeport**
- ☞ **permis de séjour ou carte de séjour**

Lorsque vous êtes locataire d'un compteur d'électricité ou de gaz, VITEOS doit également en être informé.

(4, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel)

Lorsque vous êtes propriétaire d'un véhicule, nous vous prions de vous annoncer au Service cantonal des automobiles et de la navigation.

(65, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel)

VOUS ETES DE NATIONALITE ETRANGERE

CHANGEMENT DE DOMICILE (si vous habitez déjà Neuchâtel)

DELAI LEGAL POUR DEPOSER VOS PAPIERS : 14 JOURS

Vous devez vous présenter avec le ou les document(s) suivant(s) :

- ☞ **Européens : Permis de séjour**
de tous les membres de la famille

- ☞ **Etats tiers : Permis de séjour ou carte de séjour**
de tous les membres de la famille

Lorsque vous êtes locataire d'un compteur d'électricité ou de gaz, VITEOS doit également en être informé.

(4, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel)

Lorsque vous êtes propriétaire d'un véhicule, nous vous prions de vous annoncer au Service cantonal des automobiles et de la navigation.

(65, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel)

VOUS ETES DE NATIONALITE ETRANGERE

CHANGEMENT D'ETAT CIVIL

Vous devez nous annoncer immédiatement les changements d'état civil ci-après, intervenus dans votre famille

- 👍 Naissance
- 👍 Mariage
- 👍 Séparation
- 👍 Divorce
- 👍 Décès

Européens :

Vous devez nous fournir les documents suivants :

- 👉 **permis de séjour**
- 👉 **un acte officiel d'état civil**

Etats tiers :

Vous devez vous présenter personnellement avec les documents suivants :

- 👉 **permis de séjour ou carte de séjour**
- 👉 **un acte officiel d'état civil**
- 👉 **passport**

VOUS ETES DE NATIONALITE ETRANGERE

RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE SEJOUR

Vous devez nous fournir les documents suivants:

PERMIS B Européens

avec ou sans activité lucrative

- ☞ **permis de séjour**
- ☞ **passport ou carte d'identité**
- ☞ **avis de fin de validité remis par la commune**

Si 1ère prise d'emploi :

- ☞ **permis de séjour**
- ☞ **contrat de travail**
- ☞ **passport ou carte d'identité**
- ☞ **avis de fin de validité remis par la commune**

PERMIS B Autres pays

- ☞ **permis de séjour ou carte de séjour**
- ☞ **passport**
- ☞ **livret de famille ou acte de mariage**

PERMIS L Européens

avec activité lucrative

- ☞ **permis de séjour**
- ☞ **contrat de travail**

sans activité lucrative

- ☞ **permis de séjour**
- ☞ **lettre explicative**
ou décompte d'indemnités du chômage

PERMIS L Autres pays

avec activité lucrative

- ☞ **permis de séjour ou carte de séjour**
- ☞ **contrat de travail ou avenant au contrat**
- ☞ **passport**
- ☞ **livret de famille ou acte de mariage**

sans activité lucrative

- ☞ **permis de séjour ou carte de séjour**
- ☞ **lettre explicative**
ou décompte d'indemnités du chômage
- ☞ **passport**
- ☞ **livret de famille ou acte de mariage**

ETUDIANTS

- ☞ **permis de séjour ou carte de séjour**
- ☞ **nouvelle attestation de l'école**
- ☞ **passport**

PERMIS C Européens

- 👉 permis de séjour
- 👉 passeport ou carte d'identité
- 👉 avis de fin de validité remis par la commune

PERMIS C Autres pays

- 👉 permis de séjour ou carte de séjour
- 👉 passeport
- 👉 livret de famille ou acte de mariage

PERMIS F et N

avec activité lucrative

- 👉 permis de séjour
- 👉 demandes de main-d'œuvre
(établies par l'employeur à télécharger sur www.ne.ch/serviceetrangers ou à demander au Service des Migrations, Section main-d'œuvre, Tivoli 28, 2000 Neuchâtel)

sans activité lucrative

- 👉 permis de séjour
- 👉 lettre explicative
(établie par le demandeur)

VOUS ETES DE NATIONALITE ETRANGERE

CHANGEMENT D'EMPLOYEUR

Vous devez nous fournir les documents suivants :

PERMIS C B L Européens

Il n'y a pas d'annonce tant que le permis de séjour est valable.

PERMIS C B Autres pays

Il n'y a pas d'annonce tant que le permis de séjour est valable.

PERMIS L Autres pays

Le changement d'employeur est soumis à une autorisation du service des migrations, secteur main d'œuvre.

PERMIS F – N

☞ **Permis de séjour**

☞ **demandes de main-d'œuvre**

(établies par l'employeur à télécharger sur www.ne.ch/serviceetrangers ou à demander au Service des Migrations, Section main-d'œuvre, Tivoli 28, 2000 Neuchâtel)

VOUS ETES DE NATIONALITE ETRANGERE

DEPART DE NEUCHATEL

Départ dans le canton

Approchez-vous du Contrôle des habitants, muni de votre permis de séjour ou carte de séjour

Nous vous remettons :

☞ **votre permis de séjour ou carte de séjour
avec un avis de départ**

Départ dans un autre canton

Permis C

Approchez-vous du Contrôle des habitants, muni de votre permis de séjour ou carte de séjour

Nous vous remettons :

☞ **votre permis de séjour ou carte de séjour
avec un avis de départ**

Permis B et L

Nous vous remettons :

☞ Une **fiche de départ** avec laquelle vous
devrez vous présenter à

☞ **Office de taxation**
(1, rue du Musée, Neuchâtel)

☞ **Office de perception**
(1, rue du Musée, Neuchâtel)

☞ **puis Contrôle des habitants**
Pour l'enregistrement de votre départ

VOUS ETES DE NATIONALITE ETRANGERE

DEPART DE NEUCHATEL

Départ à l'étranger

Approchez-vous du Contrôle des habitants, muni de votre permis de séjour ou carte de séjour

Nous vous remettrons :

👉 Une **fiche de départ** avec laquelle vous devrez vous présenter à

- 👉 **Office de taxation**
(1, rue du Musée, Neuchâtel)
- 👉 **Office de perception**
(1, rue du Musée, Neuchâtel)
- 👉 **puis Contrôle des habitants**
Pour l'enregistrement de votre départ

Lorsque vous êtes locataire d'un compteur d'électricité ou de gaz, VITEOS doit également en être informé.

(4, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel)

Lorsque vous êtes propriétaire d'un véhicule, nous vous prions de vous annoncer au Service cantonal des automobiles et de la navigation.

(65, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel)